

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

COMMUNE DE AUZOUVILLE SUR RY

84 Chemin de la Côte

76116 AUZOUVILLE SUR RY

Madame Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : M. Mme

Nom : FRESSARD

Prénoms : Jocelyne

Profession ou qualité : Présidente

Adresse :

_____

Association : Animation Village

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

catégorie 3 catégorie 4 (3)

Lieu : Auzouville sur Ry

Du : 14/08/2022 à 06 heure(s) 00

Au : 15/08/2022 à 20 heure(s) 00

et Du : à .. heure(s) ..

Au : à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) : Foire à tout + Fête de village

Fait à : AUZOUVILLE SUR RY

Le : 06/08/2022

Signature,

ARRETE DU MAIRE N° 2022-10

Le Maire de Auzouville sur Ry

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 , L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3 , L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête : Mme FRESSARD Jocelyne

est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie : 4

du : 14/08/2022 à 06 heure(s) 00

au : 15/08/2022 à 20 heure(s) 00

du : à .. heure(s) ..

au : à .. heure(s) ..

à (5) : Auzouville sur Ry

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 06/08/2022

Le Maire,

(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné au demandeur à la gendarmerie à la préfecture à la mairie